



CRECQ

Conseil régional de
l'environnement du
Centre-du-Québec

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ

Projet de centrale thermique de Bécancour : L'ensemble de la région n'est pas derrière le projet.

Drummondville, le 23 juin 2004. Le 14 juin dernier, différents intervenants des milieux politiques et économiques des MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska rencontraient la ministre Monique Gagnon-Tremblay afin d'exhorter le gouvernement à autoriser le plus rapidement possible le projet de centrale de cogénération de Bécancour. Les intervenants locaux présents ont insisté sur l'importance de ce projet comme apport économique majeur pour la région. Le projet d'une puissance maximale de 547 MW avait été proposé par la firme albertaine TransCanada Energy Ltd en réponse à un appel d'offres d'Hydro-Québec. Contrairement à ce qui semble circuler comme informations, il existe une opposition à ce projet aux niveaux régional et national. Le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) tient d'ailleurs à exprimer certaines réserves concernant ce projet en tenant compte du principe de développement durable, un développement qui prend en compte les dimensions sociale, économique et environnementale, et qui «répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs» (Rapport Brundtland, 1987).

Rappelons que le projet de TransCanada Energy a été évalué l'hiver dernier par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Au terme de son mandat de quatre mois et à la lumière des 22 mémoires qui lui ont été présentés, la commission d'enquête et d'audiences publiques du BAPE, présidée par Mme Louise Boucher, a conclu que «*Peu d'emplois permanents seraient associés à l'exploitation de cette centrale dont la seule présence aurait peu d'effets structurants sur le développement du Parc industriel et portuaire de Bécancour*». (Le rapport du BAPE peut être consulté sur Internet : www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape188.pdf) De plus, la commission soutient que «*La construction d'une centrale de cogénération comme celle proposée par TransCanada Energy Ltd. à Bécancour correspond à un choix de dernier recours ... ce choix ne se justifie que si toutes les autres possibilités ont été épuisées. Or, la démonstration n'a pas été faite à ce jour.*»

En effet, comme le démontre une étude comparative déposée récemment dans le cadre des audiences de la Régie de l'énergie sur la sécurité énergétique du Québec, l'énergie éolienne couplée à l'efficacité énergétique constitue une option beaucoup plus avantageuse, sur les plans économique, social et environnemental, que le thermique. Une autre étude de la firme Hélimax énergie, rendue publique le 20 avril dernier, montre d'ailleurs qu'au Québec, le potentiel éolien technique jugé économiquement viable à court et moyen terme à moins de 25 km des lignes de transport d'électricité atteint 100 000 MW, soit l'équivalent d'un parc de centrales thermiques de 35 000 MW ou 64 centrales comme celle de Bécancour. La mise en service de seulement 4000 MW d'énergie éolienne installée sur un horizon de 25 ans créerait 62 000 emplois directs et indirects. Alors, oui, le gaz naturel est moins polluant que le mazout, mais il y a des options beaucoup moins polluantes et beaucoup plus rentables que le gaz

naturel. Nous avons tout à gagner en s'orientant vers les options durables en matière de production d'énergie. Le parc industriel de Bécancour constituerait un site de choix pour l'implantation d'industries reliées aux énergies éoliennes et solaires qui font appel à la métallurgie et à la haute technologie. Un vaste chantier d'économie d'énergie permettrait également de créer beaucoup d'emplois en région.

Selon le CRECQ, le projet de TransCanada Energy, au même titre que celui du Suroît, soulève des enjeux globaux qui ne doivent pas être évalués que dans le stricte cadre régional car, seulement au niveau de l'émission des gaz à effets de serre (GES), l'opération de la centrale aura des effets d'envergure nationale. En effet, le projet, à lui seul, augmenterait de 1,7% la quantité de GES générée au Québec. Il s'agit d'un impact majeur, considérant qu'en vertu du protocole de Kyoto, les états devraient s'engager à réduire les émissions de GES de 6%, d'ici quelques années, par rapport à leur niveau de 1990. Cette centrale brûlerait annuellement 920 000 000 m³ de gaz naturel, une ressource naturelle non renouvelable extraite et traitée à l'extérieur du Québec.

Enfin, des liens étroits existent entre les engagements gouvernementaux envers le projet d'agrandissement de l'aluminerie Alouette, entre autres, et l'accélération de la demande en électricité invoquée pour justifier des projets de centrales thermiques. Dans une perspective de développement durable et de cohérence face au Plan d'action sur les changements climatiques, le CRECQ considère que de tels engagements politiques devraient obligatoirement s'appuyer sur une analyse approfondie de la capacité de production énergétique du Québec afin d'éviter de se retrouver dans une situation qui risque de compromettre nos engagements face au Protocole de Kyoto.

- 30 -

Source : Éric Perreault, chargé de projet
(819) 475-1048
info@crecq.qc.ca